

## Communiqué de Presse

### **Diot-siaci signe avec Equanim un accord inédit en faveur de la médiation amiable des litiges**

**Paris, le 12 octobre 2022 - Le Groupe Diot-Siaci, leader européen du conseil et du courtage en assurances d'entreprises, et EQUANIM INTERNATIONAL, la plateforme française de médiation internationale, annoncent la conclusion d'un accord inédit pour favoriser le règlement amiable des situations pré-contentieuses et contentieuses par la médiation entre les entreprises clientes de DIOT-SIACI, leurs assureurs et les parties prenantes.**

DIOT-SIACI, convaincu de la pertinence de la médiation, en raison de la célérité, de la confidentialité et de l'efficacité de ce processus, s'engage fortement en faveur d'un mode alternatif de règlement des litiges en concluant un accord avec Equanim international pour favoriser les règlements à l'amiable.

Le leader du conseil et du courtage en assurance souhaite offrir à ses entreprises clientes les meilleures solutions pour prévenir et gérer, rapidement et efficacement, leurs situations pré-contentieuses et contentieuses impliquant un volet assurantiel.

EQUANIM INTERNATIONAL propose aux entreprises des services de médiation sur-mesure permettant d'adapter le cadre des discussions aux spécificités des situations pré-contentieuses et contentieuses rencontrées. Cette approche renouvelée, offensive et constructive de la médiation offre la possibilité d'apporter des solutions globales et négociées à des problèmes complexes.

A cet effet, DIOT-SIACI et EQUANIM INTERNATIONAL ont décidé d'associer leurs expertises afin :

- d'étudier et analyser les besoins et attentes spécifiques de médiation qui pourraient être proposés aux clients de DIOT-SIACI et aux assureurs ;
- d'identifier, dans le respect des obligations éventuelles de confidentialité des Parties, des cas concrets de situations susceptibles d'être résolues amiablement grâce à l'intervention d'Equanim International et avec le concours de DIOT-SIACI ;
- de concevoir une offre de médiation adaptée à l'activité de DIOT-SIACI, à celle de ses clients et de leurs assureurs.
- d'assurer une meilleure pédagogie, sensibilisation et communication des acteurs au service de la médiation.

Cédric Charpentier, Directeur général de DIOT-SIACI, se réjouit: "*La conclusion de cet accord destiné à promouvoir le recours au règlement amiable des situations pré-contentieuses et contentieuses rencontrées par les entreprises clientes de notre Groupe est un outil efficace au service de nos clients.*"

Matthias Fekl, associé fondateur d'EQUANIM INTERNATIONAL, déclare: « *Equanim International est fier de cet accord. Je salue l'engagement fort du leader du marché français et européen du conseil et courtage en assurances et de ses dirigeants en faveur d'une approche moderne, éprouvée et innovante de la médiation.* »

### À propos de Diot-Siaci

Diot-Siaci est un groupe multispécialiste de conseil et de courtage d'assurance et de réassurance leader en France et en Europe, présent notamment en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Il conçoit et imagine des solutions innovantes sur mesure pour ses clients Grandes Entreprises, ETI, PME-PMI et professionnels aussi bien en assurances de personnes qu'en assurances de biens et de responsabilités. Diot-Siaci dispose d'un actionnariat stable et familial qui lui permet d'accompagner ses clients dans leur transformation en répondant à leurs besoins sur toute la chaîne de valeur en IARD, Transport, Responsabilité Civile Professionnelle, Protection Sociale et Conseil et Mobilité Internationale. Avec près de 5000 collaborateurs et un vaste réseau international, le Groupe exerce son activité dans le monde entier et totalise un chiffre d'affaires proche de 730 M€ en 2021.

### A propos d'EQUANIM INTERNATIONAL

Créée en 2021, EQUANIM est la première plateforme internationale de médiation des affaires adaptée aux litiges internationaux et/ou complexes. Elle est née de la volonté d'inciter les entreprises à davantage recourir à la médiation, encore sous-utilisée dans la vie des affaires. A cette fin, elle propose de recourir aux services de médiateurs qu'elle affine à raison de leurs compétence et expérience, afin de proposer le cadre de médiation le plus propice à la recherche d'un accord et ce dans tout domaine de la vie des affaires, y compris le contentieux impliquant la mise en œuvre d'assurances.

En savoir plus sur  
[www.info.diot-siaci.com](http://www.info.diot-siaci.com)

**Contact presse**  
Pour Diot-Siaci  
Havas | +33(0)1 58 47 95 03  
Amélie de Bourbon Parme | Louis André  
[diot-siaci@havas.com](mailto:diot-siaci@havas.com)

Pour EQUANIM INTERNATIONAL  
Paul Rolland, Délégué général  
[p.rolland@equanim-international.com](mailto:p.rolland@equanim-international.com)